



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0399

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des emplois des effectifs 2021

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Khelifi

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0399**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Modification du tableau des emplois des effectifs 2021**

service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion des effectifs et de la masse salariale intervient dans le respect des crédits budgétaires annuellement ouverts à cette fin par le Conseil de la Métropole de Lyon. Les évolutions liées à la vie des services, tout comme les nouvelles orientations de la collectivité, impliquent d'adapter le tableau des effectifs par la création, la suppression et la transformation des emplois. À ce titre, l'année 2021, première année du mandat, constituera une année de profonds changements de l'organisation afin de mettre en adéquation les effectifs, les emplois et les compétences avec les objectifs du mandat.

Ces objectifs se déclinent en 5 axes majeurs :

- la concrétisation prioritaire de la transition écologique, afin de contribuer à la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le réchauffement climatique,
- une traduction spécifique de cet enjeu en matière de mobilités, par une réorientation majeure des politiques menées dans ce domaine, en faveur des transports en commun et des mobilités actives,
- une politique du vivre ensemble ambitieuse, par une vigilance et un soutien accrus aux publics les plus fragiles, et le développement de politiques sociales plus attentives à la préservation de la dignité de chacun,
- la poursuite d'un développement économique soutenable et plus sobre, privilégiant les acteurs de proximité,
- un urbanisme maîtrisé et durable et une politique du logement dont les premières préoccupations doivent être de promouvoir l'accès à un logement décent et l'amélioration de la qualité de vie de l'habitant, notamment par le retour de la nature en ville.

Pour ce faire, la réorganisation des services présentée au comité technique le 18 novembre 2020, propose une nouvelle gouvernance pour réorienter l'action des différentes délégations. Elle traduit l'adaptation de l'administration aux nouvelles priorités politiques ainsi fixées. Cette allocation des ressources humaines doit se construire avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour déterminer les nouveaux besoins, les redéploiements à effectuer et en conséquence, les formations à mettre en place.

La construction de cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, projet phare de la nouvelle feuille de route RH, se construira sur l'année 2021 avec une déclinaison pluriannuelle. Les créations et transformations de postes présentées, ci-après, traduisent la mise en œuvre de nouveaux projets dès 2021.

Néanmoins, par le jeu des mouvements de personnels (arrivées et départs) des redéploiements et réorientation d'emplois ont, d'ores et déjà, permis de couvrir pour partie les postes nécessaires à la réalisation des objectifs du mandat dans la logique de gestion prévisionnelle explicitée plus haut.

I - Créations d'emplois permanents dédiés à des besoins nouveaux

Au-delà des redéploiements proposés par les différents périmètres et afin d'assurer l'ensemble des missions affichées pour ce mandat, des créations d'emplois permanents sont nécessaires dès 2021.

1° - Habitat

a) - Délégation aide à la pierre

La compétence "aides à la pierre" recouvre différents dispositifs d'aides favorisant la production de logements locatifs sociaux et l'amélioration de logements privés destinés à des occupants aux revenus modestes. L'État déléguait jusqu'à présent cette compétence et mettait à disposition gracieuse ses services pour assurer l'instruction technique des dossiers. À compter de 2021 et du renouvellement de la convention de la délégation, l'État mettra fin à la mise à disposition gracieuses de ses services et la Métropole devra donc assurer en régie l'instruction des dossiers de demandes d'aides à la pierre sans transfert de postes de l'État.

Pour assurer cette déclinaison opérationnelle validée en comité technique du 10 décembre 2020, il est proposé au Conseil, les créations suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés,
- 4 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

b) - Brigade logement

La création d'une brigade logement, enjeu fort du mandat, a pour vocation d'intervenir sur 3 sujets prioritaires : la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, le respect de l'encadrement des loyers, le respect du règlement concernant les meublés de tourisme.

La Métropole devant assurer la sécurité des immeubles et logements et de leurs occupants dans l'ensemble du territoire métropolitain, l'unité assurant le traitement et le suivi des procédures péril/sécurité nécessite aujourd'hui d'être renforcée.

Il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés,
- 2 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs,
- un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

c) - Logement d'Abord

La Métropole souhaite poursuivre et amplifier la démarche Logement d'Abord initiée en 2018 et pour laquelle elle perçoit une contribution financière à hauteur de 900 000 €, par an, depuis 2018 dans le cadre du plan quinquennal Logement d'Abord.

Il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

2° - Environnement, énergie, agriculture, eau et déchets

a) - Régie publique de l'eau

Fragile, l'eau est un bien commun qui doit être protégé. C'est pourquoi le retour de l'eau potable dans le giron public, avec la mise en place d'une régie, à l'issue de l'actuelle délégation de service public (DSP), est un enjeu fort de ce mandat.

Le Conseil de la Métropole a ainsi adopté le 14 décembre 2020 le principe d'une régie publique de l'eau au 1^{er} janvier 2023.

Pour accompagner cette transition, il est proposé au Conseil la création suivante au budget annexe des eaux :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Cet emploi est financé au budget annexe des eaux.

b) - Transition et filières énergétiques durables

Depuis 2015, la Métropole est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains. Le territoire compte 8 réseaux dont 6 gérés par la Métropole en DSP. Depuis le 1^{er} septembre 2020, l'ensemble de ces réseaux sont gérés par la Métropole.

Pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Cet emploi est financé au budget principal.

c) - Agriculture et alimentation

La Métropole a adopté, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la stratégie alimentaire métropolitaine élaborée en 2018 par les acteurs de l'alimentation du territoire. Elle s'inscrit dans les objectifs d'une stratégie territoriale plus résiliente. La méthode de co-construction de sa déclinaison opérationnelle, adoptée par le Conseil de la Métropole devrait permettre d'aboutir à un projet alimentaire finalisé d'ici 2021.

De plus, la Métropole doit poursuivre les actions initiées dans le domaine de l'agriculture tout en préparant le lancement d'actions inscrites dans la feuille de route des élus (création d'outils de transformation, création d'une régie agricole, développement de l'agriculture biologique, etc.).

Afin de mener ces projets, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 2 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Ces emplois sont financés au budget principal. Sur ces 2 emplois, un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs correspond à une régularisation d'une situation individuelle et n'impacte pas financièrement le budget principal.

d) - Végétalisation

Ces 10 dernières années, le patrimoine géré a augmenté d'un tiers. Il est passé de 75 000 à 100 000 arbres. Le rythme des plantations s'est accéléré. En 2020, le service a planté plus de 2 fois plus d'arbres qu'en 2018. Le plan Canopée engendre également une augmentation du nombre d'arbres plantés et donc une augmentation du patrimoine à entretenir.

Afin de permettre une parfaite gestion de ce "patrimoine végétal", il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 2 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens,
- 4 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Ces emplois sont financés au budget principal.

3° - Santé, social, éducation, culture, sports, vie associative

a) - Educateurs de rue

La Métropole est engagée dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. En 3 ans, 11 actions permettront d'agir concrètement sur 4 thèmes majeurs : la jeunesse, les services sociaux, la santé et l'insertion. L'objectif est d'accompagner les jeunes, multiplier les services sociaux pour les plus démunis, faciliter l'accès aux soins, développer l'insertion professionnelle et sociale.

Pour poursuivre toutes ces actions, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 6 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

Ces emplois sont financés au budget principal.

b) - Accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA)

Actuellement, le suivi des ex-MNA devenus majeurs est transféré à la majorité du jeune de la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) vers les Maisons de la Métropole (MDM) de résidences des bénéficiaires. Ces transferts de jeunes à suivre a nécessité de la part des MDM des demandes de renforts en effectifs importants. Il ressort de cette situation une inégalité de traitement selon les territoires et une pression sur les équipes des MDM.

De plus, le volume des équipes dédiées à l'accompagnement des MNA doit être revu afin de correspondre à l'augmentation des dossiers de mineurs isolés pris en charge par la collectivité.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 4 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs,
- 2 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

c) - Prestations personnes handicapées (PCH)

Depuis la création de la Métropole, la cellule PCH s'avère sous-dimensionnée au regard des demandes de prestations handicap à instruire toujours plus nombreuses et complexes.

Pour garantir un bon niveau de service aux usagers, il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Cet emploi est financé au budget principal.

d) - Observatoire de la direction de la prévention et de protection de l'enfance (DPPE)

L'objectif de cet observatoire est d'assurer une coordination des données métropolitaine de protection de l'enfance, d'assurer le lien avec l'Observatoire national de protection de l'enfance (ONPE) en l'alimentant des données nécessaires à l'évaluation de cette politique publique. Tous les grands départements ont déjà mis en place cet observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), seule la Métropole pour le moment n'a pas rempli cette obligation contenue dans la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Pour remplir cette obligation réglementaire, il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs.

Cet emploi est financé au budget principal.

e) - Mission éducation et alimentation dans les collèges

La Métropole souhaite s'engager sur la mise en place d'une nouvelle politique de restauration dans les collèges, favorisant les productions locales, mais également le bio. Par ailleurs, un travail autour des politiques éducatives est également à structurer.

Pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

Cet emploi est financé au budget principal.

f) - Développement du numérique à vocation éducative

Première priorité du mandat en matière de développement numérique, le numérique éducatif a pour objet à la fois l'équipement des collèges et le développement de nouvelles offres pour les collégiens comme pour les enseignants. Notamment, de nouvelles évolutions du site laclasse.com, outil numérique particulièrement utilisé lors du 1^{er} confinement, sont envisagées pour répondre aux nouveaux besoins en matière éducative.

Pour mettre en œuvre ce projet et intervenir dans l'ensemble des collèges de la Métropole, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs,
- 2 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens.

Ces emplois sont financés au budget principal.

g) - Remise à niveau des effectifs MDM

Afin de maintenir un niveau de service normal aux usagers et pour tenir compte de l'augmentation des demandes de prestations, les effectifs des MDM doivent être renforcés durablement. Une évaluation des besoins a ainsi été conduite en tenant compte des indicateurs d'activités, croisés avec la projection de l'augmentation de l'activité.

Il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 7 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs,
- 13 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

4° - Déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie**a) - Accompagnement des lignes fortes du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et pilotage des opérations visant à améliorer la performance des lignes de transports en commun existantes (corridors bus)**

La programmation des chantiers et projets communiquée par le SYTRAL à la Métropole fin octobre est d'une ampleur exceptionnelle (rapport de 1 à 5 entre les travaux conduits sur les mandats 2015-2020 et le mandat 2021-2026).

Par ailleurs, le plan de mandat du SYTRAL 2020-2026 intègre des ambitions renouvelées pour le déploiement de 4 nouvelles lignes de tram (T6 nord, T8 Gerland-Saint Priest et A8, Bellecour-Part Dieu-La Doua-Vaulx en Velin, A4). Sur ses compétences, la Métropole accompagne le SYTRAL pour la réalisation de ces nouvelles lignes.

Il s'agit donc, d'une part, de conduire les travaux de déviation sur les réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement impactés par les travaux du SYTRAL pour étendre le réseau et, d'autre part, d'accompagner et de porter les projets de corridors bus du SYTRAL.

Pour cela, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs au budget principal,
- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs au budget annexe des eaux,
- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs au budget annexe de l'assainissement.

Un emploi est financé en partie par les recettes de fonctionnement du SYTRAL et au budget principal. Les 2 autres emplois sont financés au budget annexe des eaux et au budget annexe de l'assainissement.

b) - Zones à faibles émissions mobilités (ZFEm)

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a mis en place une ZFEm, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2020. Il est aujourd'hui nécessaire de consolider et de renforcer sa mise en place en coordonnant l'ensemble des acteurs et actions nécessaires, mais aussi de piloter son évolution au regard des nouvelles ambitions.

Pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Cet emploi est financé au budget principal.

c) - Réseau Express Vélo

La Métropole souhaite démultiplier durablement les déplacements à vélo par la mise en place d'un réseau sécurisé de pistes cyclables connectées entre elles.

Pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Cet emploi est financé au budget principal.

5° - Développement économique, emploi, universités et recherche, tourisme, SI

a) - Revenu de solidarité jeunes

Le contexte économique accroît la précarité des jeunes de 18 à 30 ans sur notre territoire. Pour contribuer à lutter contre ce phénomène de précarisation grandissante, la Métropole souhaite mettre en place un dispositif spécifique, le Revenu de solidarité jeunes, constitué d'une aide financière pérenne et d'un accompagnement social et professionnel.

Elle s'engage aussi sur la sécurisation des parcours entre 18 et 30 ans et la prise en compte des 16-18 ans en rupture familiale.

Pour permettre la mise en œuvre de cette mesure nouvelle, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés,
- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

b) - Économie sociale et solidaire

La Métropole souhaite favoriser un modèle de développement plus vertueux et accompagner les grandes transformations économiques et sociales rendues nécessaires par le défi environnemental. Pour cela, elle souhaite notamment promouvoir l'économie sociale et solidaire et les nouvelles formes d'entreprendre sur son territoire afin d'accélérer la transformation du tissu économique vers des modèles plus solidaires et durables.

Il s'agit donc de renforcer la mission actuelle, composée d'un seul agent, par la création d'un poste de chef de projet transverse à toutes les thématiques d'action de la Métropole, dans l'objectif de dynamiser la transition de notre territoire vers ce nouveau modèle économique.

Il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

Cet emploi est financé au budget principal.

c) - Inclusion et lutte contre la fracture numérique

Le numérique et ses usages constituent un levier puissant pour aider les usagers dans leurs interactions avec les administrations publiques et faciliter leur accès aux services d'intérêt général (Métropole et autres services publics). Mal maîtrisés ou inaccessibles, ils deviennent un facteur tout aussi puissant d'exclusion, et un véritable frein aux nécessaires changements de comportements dont s'accompagne la transition environnementale.

Face à ce constat, la Métropole souhaite développer son action dans le domaine de l'inclusion numérique à destination des habitants de son territoire et usagers de ses services.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 3 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

d) - Remise à niveau de l'équipement informatique et accompagnement à la transition vers les logiciels libres

De manière complémentaire à l'action à engager à destination des usagers, la Métropole doit faire face à de nombreux chantiers de modernisation de son administration.

La crise sanitaire et ses conséquences (confinements total ou partiel) ont mis en exergue la nécessité de rénover le parc informatique, de déployer des équipements complémentaires, notamment pour soutenir le développement du télétravail, mais également de moderniser les systèmes d'information existants (infrastructures et applicatifs métiers) pour mieux répondre aux besoins des différentes politiques publiques et particulièrement aux enjeux de dématérialisation et de gestion de l'information.

Dans ce cadre, les priorités suivantes ont été définies et retenues par l'administration :

- la gestion de l'obsolescence des systèmes et équipements et particulièrement celle du parc applicatif,
- la poursuite et l'amplification de la dématérialisation des flux documentaires,
- l'évolution de l'environnement numérique de travail des agents et l'aménagement des salles de réunion pour s'adapter aux différents usages du télétravail (dont visio-conférence),
- la révision de la politique d'équipement pour intégrer les nouveaux besoins liés à la mobilité des agents de terrain et accompagner le déploiement du télétravail,
- le raccordement de nos sites au très haut débit et le déploiement du wifi,
- la sécurité et la sécurisation du système d'information,
- la prise en compte de l'impact environnemental du numérique.

Pour répondre aux besoins informatiques et de modernisation de l'administration, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 6 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

6° - Territorialisation, relation à l'utilisateur, participation citoyenne

Dans le cadre de l'évolution de la gouvernance de la Métropole, avec un nouveau Pacte territorial, la Métropole doit pouvoir mieux structurer ses services sur le territoire, en posant une responsabilité unique sur les différents services territorialisés. Ainsi, un projet organisationnel autour de l'organisation de services sur les 11 territoires doit être mené et piloté.

Il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 2 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs en chef,
- 2 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des administrateurs,
- 3 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs,
- 5 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

La Métropole entend renouveler et développer la participation citoyenne dans tous ses projets.

Pour porter les nouveaux objectifs et nouvelles politiques publiques que l'exécutif souhaite ouvrir plus largement à la participation citoyenne, il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

L'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives dématérialisées doit être posé dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique sur certains territoires. Le centre de contacts étant extrêmement sollicité, l'équipe n'est plus aujourd'hui en mesure de traiter l'ensemble des demandes dans un délai raisonnable et fait très souvent appel à des renforts pour assurer cette charge constante.

Il est donc proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

7° - Administration, patrimoine, moyens généraux, et ressources

a) - Égalité femmes/hommes

La direction des ressources humaines (DRH) de la Métropole porte la politique égalité femmes/hommes y compris sur le volet des politiques publiques. Jusqu'alors, la DRH n'œuvrait que sur le volet interne. Un poste supplémentaire est nécessaire à la coordination du volet externe.

Il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

Cet emploi est financé au budget principal.

b) - Gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC)

La mise en place d'une démarche de GPEEC vise l'optimisation des ressources humaines. En effet, cette démarche accompagne les mutations de la collectivité et les parcours professionnels, dans un souci d'adéquation entre les besoins et les ressources humaines.

Il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

Cet emploi est financé au budget principal.

c) - Accompagnement des reconversions professionnelles

Dans le cadre du maintien à l'emploi, la fonction RH doit accompagner des agents dans des parcours de reconversion professionnels parfois lourds, avec des immersions dans des services. Ces agents doivent néanmoins souvent être remplacés sur leur poste. Afin de pouvoir les repositionner dans d'autres services, le temps de leur accompagnement professionnel, il est opportun de renforcer les dispositifs RH existants d'équipes pépinières et d'emplois temporaires de reconversion.

Il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 2 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des attachés,
- 5 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

d) - Gestion et maintenance du patrimoine métropolitain

L'Exécutif a confirmé sa volonté d'accroître substantiellement (+ 65 %) le rythme des acquisitions foncières et immobilières pour satisfaire les enjeux des nouvelles politiques publiques concernant le logement social, l'économie sociale et solidaire, le développement culturel, la protection de la biodiversité et l'agriculture biologique. Il s'ensuit la nécessité de gérer des biens supplémentaires sur le plan locatif en organisant leur mise à disposition par voie de convention ou bail, notamment dans le cadre de l'urbanisme transitoire.

Pour répondre à cette mission, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 2 emplois de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens,
- un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

e) - Epicentre et gestion de crise

Au vu des nouvelles injonctions liées à la crise sanitaire - pandémie mondiale, il est nécessaire de renforcer les moyens humains à Epicentre pour permettre la gestion de points de livraison supplémentaires, la

livraison de nouveaux matériels (masques, solutions hydro alcooliques, aménagements, etc.). Par ailleurs, la gestion de la crise actuelle a posé la nécessité de renforcer la mission sûreté et gestion de crise pour permettre à la collectivité de structurer des plans de continuité d'activité mais également de travailler sur l'anticipation des crises et la capacité des services à y répondre.

Il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs,
- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens,
- 2 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ces emplois sont financés au budget principal.

f) - Sécurisation des procédures internes

Depuis la création de la Métropole, la collectivité ne s'est pas dotée d'un service de contrôle interne, susceptible de permettre à la direction générale de piloter, en toute connaissance de cause, les différents risques qui accompagnent la mise en œuvre des compétences métropolitaines.

Un tel service ou plutôt mission au regard du caractère très transversal de ses préoccupations, est à constituer progressivement sur la base d'un profil type auditeur (senior + juniors), susceptible d'accompagner l'élaboration d'une cartographie des risques puis d'apprécier la capacité des principaux processus en cause à les couvrir, les maîtriser ou les transférer.

Il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- 2 emplois de catégorie A du cadre d'emplois des administrateurs.

Les modalités de gouvernance de la collectivité ont évolué, redonnant une place plus conséquente à la Commission permanente qui est réunie en parallèle de chaque Conseil de la Métropole.

Afin de permettre la gestion et le suivi des décisions de cette instance, il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs.

Ces emplois sont financés au budget principal.

g) - Suivi du Comité d'investissement

Le suivi de la programmation pluriannuelle des investissements et du plan de mandat, d'un point de vue financier, mais également à l'échelle des territoires doit être renforcé.

Il est proposé au Conseil la création suivante :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés.

Cet emploi est financé au budget principal.

8° - Urbanisme

Règlement local de publicité (RLP)

Première élaboration du RLP : nouvelle compétence pour élaborer un document sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'entrée dans la phase de procédure (arrêt de projet/enquête publique/approbation) demande un travail important avec les 59 communes qui ne peut pas être pris en charge par les 2 cadres A affectés à la mission élaboration du RLP.

À partir de 2022, ce poste sera affecté à la mission du Conseil de la Métropole au service des communes pour la mise en œuvre du RLP, les communes gardant le pouvoir de police : instruction, contrôle, sanction. Comme pour l'application du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), la Métropole devra assurer une mission d'assistance et pourra décider de se doter d'une mission de conseil qualité pour l'insertion architecturale et paysagère des dispositifs d'enseignes et de publicité.

Pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens.

Cet emploi est financé au budget principal.

II - Créations d'emplois permanents dédiés à des régularisations de situations individuelles

Pour permettre la pérennisation de 4 agents actuellement en poste à la Métropole au sein de la délégation solidarités, habitat et éducation, il est proposé au Conseil les créations suivantes :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs hospitaliers,
- 3 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des agents d'entretiens qualifiés hospitaliers.

Ces emplois sont financés au budget principal.

Synthèse des créations d'emplois permanents (voir détail en annexe n°1) :

Nombre d'emplois permanents à créer	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
budget principal	61	20	33
budget annexe de l'assainissement	1		
budget annexe des eaux	2		

III - Créations d'emplois non permanents liés à un projet

1° - Environnement, énergie, agriculture, eau et déchets - projet *Lyon living lab energy*

En septembre 2019, la Métropole, en partenariat avec Saint Etienne Métropole, a été sélectionnée parmi les lauréats de l'appel à projets "Territoires d'innovation de grande ambition" (TIGA), lancé par le gouvernement. Aux côtés de 30 partenaires publics et privés, les 2 Métropoles ont présenté un projet axé sur l'industrie intégrée et (re)connectée à son territoire et à ses habitants.

Parmi les 17 projets présentés dans le plan d'actions des 2 Métropoles, le projet *Lyon living lab énergie* vise à mettre en place une plateforme de données et services pour la transition énergétique. En tant qu'autorité organisatrice de l'énergie et garante de l'intérêt général, la Métropole s'emploie à lever les freins à l'accès aux données énergétiques issues des compteurs communicants (Linky, Gazpar Téléo, etc.) et à faciliter leur appropriation par tous les acteurs du territoire, pour des usages qui visent à faciliter et à accélérer la transition énergétique territoriale.

Pour assurer cette mission, il est proposé au Conseil la création suivante au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs.

Le financement de cet emploi est assuré à 50% par l'État dans le cadre du projet TIGA (action 8).

2° - Expérimentation du Service public de l'insertion

La Métropole a été retenue, avec 13 autres territoires au niveau national, dans le cadre d'un appel à projets de l'État pour expérimenter le nouveau Service Public de l'Insertion. Cet appel à projets s'inscrit dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté portée par l'État, pour laquelle la Métropole a déjà été désignée comme territoire test.

Sur une période-test de 24 à 36 mois, l'objectif est de réunir tous les acteurs de l'insertion au sein d'une plateforme unique pour les demandeurs d'emploi et les entreprises afin de rendre plus efficace l'accompagnement et l'insertion des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle.

La Métropole est l'organisme pivot de cette plateforme unique, réunissant l'ensemble des acteurs de l'insertion, qui a vocation à être déployée par étape sur le territoire métropolitain. Ce dispositif universel offrira un diagnostic des besoins de la personne, l'orientera vers les services adaptés et construira avec elle un parcours personnalisé vers l'emploi et l'autonomie en lien étroit avec le monde économique et ses besoins.

Cette expérimentation doit permettre la rénovation de notre modèle d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, sans distinction de statut ni d'âge.

Pour conduire les actions liées à cette expérimentation, il est proposé au Conseil les créations suivantes au budget principal :

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés,
- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs.

Le financement de ces emplois est assuré par des financements de l'État au titre du plan pauvreté.

IV - Créations d'emplois non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité

Pour permettre des recrutements liés à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé au Conseil de procéder aux créations suivantes sur les budgets annexes :

Nombre d'emplois non permanents à créer	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	0	0	5
budget annexe de l'assainissement	3	3	2
budget annexe des eaux	2	0	0

V - Transformations d'emplois permanents

1° - Transformation d'emploi par suppression d'emploi au budget principal et création d'emploi au budget annexe des eaux - Coordonnateur de projet "création régie publique de l'eau"

Il est proposé au Conseil de procéder à la transformation de l'emploi suivant, selon le détail mentionné en annexe n° 3a.

catégorie de l'emploi supprimé au budget principal	1 A	catégorie de l'emploi créé au budget annexe des eaux	1 A
--	-----	--	-----

2° - Transformations d'emplois pour mise en adéquation des missions et des grades

Afin de mettre en adéquation les missions et les grades de référence de certains emplois, il est proposé au Conseil de procéder à la transformation d'emplois existants, selon le détail mentionné en annexe n° 3b.

Il en résulte, comparativement, l'état suivant :

catégorie de l'emploi supprimé au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	1 C	catégorie de l'emploi créé au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	1 C
catégories des emplois supprimés au budget annexe assainissement	1B 2C	catégories des emplois créés au budget annexe assainissement	1A 2C
catégories des emplois supprimés au budget principal	35 A 6 B 15 C	catégories des emplois créés au budget principal	40 A 2 B 14 C

3° - Transformations d'emplois non permanents pour permettre de faire face à des accroissements temporaires d'activités

Afin d'être en adéquation avec les demandes de recrutements liés à des besoins temporaires, il est proposé au Conseil de procéder à la transformation d'emplois non permanents, selon le détail mentionné en annexe n° 4.

Il en résulte, comparativement, l'état suivant :

catégories des emplois supprimés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	1 A	catégories des emplois créés au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	1 C
	1 B		1 C
catégories des emplois supprimés au budget principal	1 A	catégories des emplois créés au budget principal	1 A

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la création des emplois dans les grades de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dont le détail figure en annexes n° 1 et 2,

b) - la transformation d'emplois de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dont le détail figure en annexes n° 3 et 4.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire :

- au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 012 - opération n° 0P28O2401,
- au budget annexe des eaux - exercices 2020 et suivants - chapitre 012 - opération n° 1P28O2401,
- au budget annexe de l'assainissement - exercices 2020 et suivants - chapitre 012 - opération n° 2P28O2401,
- au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercices 2020 et suivants - chapitre 012 - opération n° 6P28O240.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.